

(Plus tard)

DISPOSITIONS TENDANT À FAIRE FLOTTER SUR LA COLLINE DU PARLEMENT LE MODÈLE PROPOSÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je reviens un instant sur la question du drapeau pour poser au premier ministre la question suivante: jeudi dernier, en réponse à une question que j'avais formulée à son adresse, il s'est déclaré tout disposé à faire hisser officieusement aux mâts qui se trouvent devant les édifices du Parlement le drapeau proposé dans la résolution qu'on envisage de présenter. Pourrait-il faire savoir à la Chambre quand la chose aura lieu?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je dirai que demain ou vendredi peut-être, mettons de cinq à huit heures, serait un bon moment. Aujourd'hui, le mâât est occupé.

**M. Brewin:** Une question supplémentaire. En réponse à une autre question posée durant la même période jeudi dernier, le premier ministre a dit qu'il examinerait volontiers la proposition tendant à faire flotter un modèle de drapeau ne comportant qu'une seule feuille d'érable. Comme je crois qu'il a reçu un drapeau du même dessin que celui que je possède, peut-il nous dire maintenant si l'on donnera suite à cette proposition, de façon à permettre aux députés de voir les deux modèles avant de prendre une décision?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, il me semble—j'y ai, en effet, réfléchi—qu'agir ainsi prêterait un peu à confusion, c'est-à-dire si l'on faisait flotter deux drapeaux, l'un représentant le dessin que le gouvernement soumet au Parlement pour décision et un autre qui plaît à mon honorable ami en tant que député.

**M. Mandziuk:** Une question supplémentaire.

**L'hon. M. Churchill:** Une question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je dois rappeler aux députés que bon nombre de ces questions au sujet du drapeau n'ont été admises qu'à cause de l'intérêt émotif que lui porte, d'une façon générale, le public; mais si l'on poussait les choses trop loin, il y aurait nettement infraction d'une des règles que la Chambre s'est imposées, et d'après laquelle il ne convient pas d'anticiper sur un ordre figurant au *Feuilleton*.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question n'anticipe pas sur un ordre de la Chambre. En toute justice à l'égard de ceux qui ont présenté des modèles de drapeau, le premier ministre devrait, à mon avis, satisfaire leurs

désirs et arborer leurs drapeaux à l'extérieur des édifices du Parlement. Je pense en particulier au modèle que le comité a choisi en 1946 ainsi qu'à d'autres modèles excellents, si on les compare à son drapeau qu'on dissimule maintenant.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### CHANGEMENT POSSIBLE DE LEADER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le premier ministre a-t-il reçu du ministre de la Justice la demande d'être relevé de ses fonctions de leader du gouvernement à la Chambre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. L'honorable représentant et moi-même—et il ne convient guère d'en parler à la Chambre—avons eu des consultations à ce sujet. Je sais combien ses tâches sont lourdes, mais je n'ignore pas non plus qu'il s'en acquitte parfaitement, et j'espère qu'il continuera à le faire.

**M. Chatterton:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'intention du ministre de la Justice. Étant donné que le ministre a dit à la télévision, lundi soir, qu'il lui faudrait davantage de temps pour s'acquitter de ses tâches de député, de leader libéral dans la province de Québec et de ministre de la Justice, quand demandera-t-il officiellement au ministre d'en être libéré?

## LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

### DÉCLARATION SUR LES HONORAIRES DE CONSULTANTS AU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Wellington-Sud m'a posé une question au sujet de l'autorisation relative au paiement d'honoraires à certains consultants auprès du comité mixte du crédit à la consommation de la Chambre des communes et du Sénat et je lui avais promis de lui répondre autant que possible aujourd'hui.

L'autorisation relative au paiement d'honoraires à ces consultants au comité n'a pas été donnée par le ministre des Finances, mais en vertu d'un ordre de la Chambre des communes et du Sénat, adopté à la Chambre le 30 avril. C'est le 26 mai que le groupe directeur du comité mixte a décidé d'engager les deux consultants en question. Le paiement des honoraires se fera en vertu du vote habituel lors de la présentation des crédits. Il est probable qu'il faudra recourir à des crédits supplémentaires à cette fin.